



Formulaire d'adhésion

APPAL 2020-2021



① Identification

Je suis une personne ...

- Sourde (LSQ) Sourde (oraliste)
 malentendante devenue-sourde
 sourde-aveugle (Usher) avec implant cochléaire
 entendant

Je demeure dans la région des/de:

- Laurentides Lanaudière
 Laval Montréal
 autre: _____

Je suis un... ANCIEN membre NOUVEAU membre

Je suis ... adulte adulte-aîné (55 ans +)

- parent sourd d'un enfant sourd
 parent entendant d'un enfant sourd
 enfant de parent,s sourd,s (CODA)
 conjoint,e d'un membre APPAL

son nom: _____

- proche-aidant étudiant

Ma date de naissance est le: ____ / ____ / ____
 jour mois année

J'accepte que ma date d'anniversaire soit publiée dans le bulletin INFO-APPAL OUI NON

② Comment me rejoindre

Mes coordonnées:

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

_____ Code postal _____

Téléphone ATS ou Cellulaire: _____

Fax: _____

Courriel: _____

Autre: _____

Préférence de communication ...

- ATS Texto SKYPE
 Glide SRV Courriel

③ Je paie ma cotisation annuelle = 10\$

en argent Date: ____ / ____ / ____

par chèque jour mois année

Signature: _____

④ Informations

A. Comment devenir membre?

Vous remplissez ce formulaire et vous remettez avec votre paiement à la direction de l'APPAL. Lors de sa prochaine rencontre régulière, le CA de l'APPAL étudie votre demande et peut «accepter» ou «refuser» la demande. Selon nos règlements généraux, c'est le CA de l'APPAL qui a ce pouvoir. Si votre demande a été acceptée ou refusée vous serez informé de la décision du CA. Si votre demande est refusée vous pourrez la présenter à nouveau l'an prochain. Si elle est acceptée, vous allez recevoir une lettre qui explique le fonctionnement des activités, services et de l'accès web aux informations. Merci pour votre appui!

B. Règlements généraux

En respect de nos plus récents règlements généraux (adoptés lors de l'AGS du 10 juin 2017), l'APPAL a deux (2) catégories de membres:

1. Membres réguliers: sont principalement des personnes sourdes, devenues-sourdes, malentendantes et sourdes-aveugles ou leur représentant légal. Les membres réguliers ont droit d'expression et de vote lors des assemblées générales.

2. Membres sympathisants: sont des personnes «sans droit de parole, sans droit de vote aux assemblées», principalement des familles, amis, proches-aidants, personnes entendantes qui souhaitent appuyer la mission de l'association selon l'article 5.b de nos règlements.

Notes: (a) Normalement les personnes sourdes qui oeuvrent (comme employées ou bénévoles de Conseil d'administration) dans d'autres associations de personnes sourdes ou malentendantes, des employé-e-s des réseaux publics, ou entrepreneurs ayant pour clientes des personnes sourdes ne peuvent pas être membres réguliers. Selon une décision du CA elles peuvent devenir «membres sympathisants» de manière exceptionnelle. Ceci fait référence à nos règlements votés en 2017 et évite les risques de conflit d'intérêt. Toute demande doit être confiée et étudiée par le Conseil d'administration de l'APPAL qui a le pouvoir d'accepter ou de refuser les demandes d'adhésion.

(b) Les anciens membres qui renouvellent leur adhésion et dont la situation a changé doit aviser des changements en lien avec son emploi ou le risque de conflit d'intérêt (par exemple: si la personne est nouvellement membre d'un CA ou employée par une association).

(c) Les membres sont responsables d'aviser de tout changement lié à leur adresse ou autres coordonnées utiles pour les contacter ou recevoir les informations (bulletin membre). Merci!

Association des personnes avec problèmes auditifs des Laurentides / 421-B, boul. Curé-Labelle, Blainville, QC J7C 2H4

Tél.: 450-434-2135 (ATS/voix) — Fax: 450-434-4120 — Courriel: info@appal.ca — Site Internet: w2.appal.ca

S.V.P. NE RIEN ÉCRIRE ICI - ESPACE RÉSERVÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catégorie: Membre régulier (Sourd ou malentendant) Membre sympathisant (entendant / de soutien)

Adhésion acceptée par le C.A. OUI NON Date : _____ initiales : _____ initiales : _____